



Mesdames, Messieurs,

La possibilité de concilier vie professionnelle et soins prodigués à des proches âgés, malades ou handicapés revêt une importance croissante au vu des pronostics démographiques, des progrès de la médecine et du succès des nouvelles formes d'assistance ambulatoires. Cette nouvelle donne constitue un défi à relever dans la politique du personnel des entreprises. Et pourtant, le flou règne en Suisse comme au niveau international quant au nombre de personnes professionnellement actives qui assurent en même temps des soins à des proches.

Servicefamille fait office de partenaire pour la partie pratique du projet « work & care – Praxistools », de la [fondation Careum](#) et de la [Kaleidos Fachhochschule Schweiz](#) (haute école spécialisée). Le but du projet est de mettre des instruments pertinents à la disposition tant des entreprises que des employé-e-s. Aujourd'hui déjà, *servicefamille* apporte son soutien dans le secteur Eldercare, engagement que nous souhaitons renforcer par le biais de cette collaboration.

Dans le domaine désormais classique de la conciliation entre vie professionnelle et familiale, nous poursuivons le développement de nos prestations. C'est ainsi qu'en novembre nous inaugurons à Stäfa (ZH) une nouvelle crèche, sur mandat de Phonak, mais ouverte à d'autres entreprises.

Vous en apprendrez davantage sur ces deux projets en parcourant cette Newsletter. Nous vous remercions de bien vouloir la transmettre aux milieux intéressés dans votre entreprise.

Votre thkt Sàrl,
Theres Hofmann, directrice *servicefamille*
Kathrin Toberer, directrice crèches d'entreprises

[Télécharger](#) cette Newsletter en format PDF.

Projet work & care Praxistools :

Instruments facilitant la conciliation entre activité professionnelle et soins prodigués à des proches

Le projet « [work & care Praxistools](#) » se construit dans le prolongement des résultats du projet de recherche du Fonds national suisse/DORE (do-research) "work & care 1" (période courant de 2007 à 2009). Trois instruments destinés aux entreprises et aux

collaborateurs/trices seront élaborés jusqu'en 2011. Leur fonction est de favoriser concrètement, dans le cadre professionnel quotidien, la conciliation entre travail et soins à des proches.

- Une brochure met en évidence sous forme de portraits la diversité des solutions envisageables pour les femmes et les hommes qui exercent une activité professionnelle dans des secteurs divers face à des situations requérant des soins à des proches variées.
- Un guide pour les responsables des ressources humaines sur les moyens que l'entreprise peut mettre en œuvre pour soutenir concrètement ses employé-e-s.
- Un instrument d'enquête permettant aux entreprises de saisir les données internes sur la fréquence, l'ampleur et la répartition des responsabilités assumées par les employé-e-s en matière de soins.

Ces outils sont développés en collaboration entre les deux partenaires pour la pratique servicefamille et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Bâle-Ville. L'objectif est de sensibiliser le monde du travail et de la politique à la thématique de « work & care ». Au-delà, il s'agit de se mettre à niveau avec le développement international sur la question de la conciliation entre activité professionnelle et soins à des proches. Le projet est soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) dans le cadre des aides financières selon la loi sur l'égalité.

Nouvelle crèche d'entreprise à Stäfa ZH :



Inauguration en novembre 2010 sur mandat de Phonak

Dans notre nouvelle crèche d'entreprise Gwunderfitz (« les petits curieux »), les enfants pourront bientôt s'en donner à cœur joie en expérimentant et en découvrant le monde à leur façon. Nous encourageons chez les petits le plaisir de s'exprimer et de questionner, l'intérêt pour les signes et les formes, le goût pour la création et la construction. Les enfants y apprennent à mettre des mots sur leurs sensations et sentiments ainsi qu'à développer leur sensibilité pour les besoins des autres. Nous répondons à la joie et au besoin des enfants de se mouvoir ou de faire de la musique en leur offrant de nombreux espaces et stimulations, à l'intérieur comme à l'extérieur.

[L'Association crèches d'entreprises](#) dirigera la crèche Gwunderfitz sur mandat de Phonak. La structure est destinée aux enfants du personnel de Phonak. Mais pas uniquement ! Les autres partenaires de l'Association crèches d'entreprises et de *servicefamille* pourront également en bénéficier. Des places sont encore disponibles à ce jour !

La crèche Gwunderfitz est installée dans des locaux spacieux, adjacents au bâtiment principal de Phonak à Stäfa et spécialement aménagés pour ses besoins. Elle dispose de son propre jardin de jeux. De plus, l'environnement immédiat est riche en possibilités de faire des balades et des découvertes.

Aides financières :

Les Chambres fédérales relèvent les exigences

En juin déjà, le Conseil national avait traité en première lecture la prolongation des aides financières. Contrairement au Conseil fédéral, il souhaitait investir au cours des quatre années à venir et par le biais du programme d'impulsion 120 millions de francs - au lieu de 80 seulement -, afin de soutenir les structures parascolaires en plus des places d'accueil extra-familiales.

Le 16 septembre, le Conseil des états a emboîté le pas au Conseil national, pour aller plus loin encore : la Chambre des cantons ne souhaite pas se limiter à encourager les nouvelles offres – conformément à la loi en vigueur – elle veut également soutenir les structures existantes qui élargissent sensiblement leur offre.

Le 22 septembre, le Conseil national s'est à son tour aligné sur les exigences élargies du Conseil des états. Tous les points litigieux entre les deux Chambres étant réglés, le projet sera soumis au vote final demain le 1er octobre. Si la loi et l'arrêt fédéral sur le crédit cadre sont adoptés, le programme d'impulsion se verra donc prolongé jusqu'au début de l'année 2015, et 120 millions de francs pourront être investis dans les structures d'encadrement extra-familiales et parascolaires.

Servicefamille se réjouit vivement des prises de position engagées en faveur d'une prolongation de l'ensemble du programme d'impulsion qui a prouvé toute son efficacité. Il espère que les décisions qui se sont succédées jusqu'à ce jour trouveront leur confirmation dans le vote final.

Plus d'informations sur les débats: [procès-verbal du Conseil national](#), [procès-verbal du Conseil des états](#), [projet de loi](#)

Lien de causalité :

Taux de natalité en augmentation grâce aux structures d'accueil ?

L'Office fédéral de la statistique a publié cet été les [données récentes sur le taux de natalité](#) : en 2009, 78'300 enfants ont vu le jour en Suisse, soit en moyenne 1.5 enfant par femme (2008 : 1.38). Le nombre de naissances a donc augmenté de 2.1 pour cent par rapport à l'année précédente. Ce taux ne suffit de loin pas à garantir le renouvellement de la population, qui requiert 2.1 enfant par femme.

Un [article publié dans la Neue Zürcher Zeitung](#) du 17 septembre révèle que les joies de l'enfantement sont réparties inégalement selon les régions: c'est dans la région zurichoise que naissent le plus d'enfants (11.1 naissances pour 1000 habitant-e-s) et au Tessin le moins (8.8 naissances pour 1000 habitant-e-s).

Comment cet écart s'explique-t-il ? La présence de structures d'accueil extra-familiales et parascolaires y jouerait-elle un rôle ? Celles-ci facilitent en effet la conciliation entre responsabilités familiales et professionnelles. On ne peut certes pas prouver un lien de causalité évident entre le nombre de crèches et d'écoles à journée continue d'une part et le nombre de naissances d'autre part. Mais tout de même, les chiffres sont parlants : la région zurichoise qui présente le taux de natalité le plus élevé est en même temps le plus généreux en matière de places d'accueil (6.7 crèches et écoles gardiennes pour 1000 enfants âgés de moins de 7 ans). La Suisse orientale est à la traîne dans les deux situations : 9.5 naissances pour 1000 habitant-e-s et 1.8 structure d'accueil pour 1000 enfants. Il en va de même pour le Tessin : 8.8 naissances pour 1000 habitante-e-s et seulement 2.2 structures d'accueil pour 1000 enfants.

Un relevé plus étoffé de l'offre en matière d'accueil pour les enfants en Suisse contribuerait à vérifier s'il existe réellement un lien de cause à effet entre le nombre de naissances et de places d'accueil mises à disposition.

Ordonnance sur la prise en charge extra-familiale d'enfants :

Le Conseil fédéral lance une deuxième consultation

L'avant-projet du Conseil fédéral sur la nouvelle Ordonnance concernant la prise en charge extra-familiale d'enfants (OPEE) datant de 2009 avait été en partie vertement critiqué au cours de la consultation. Le Conseil fédéral a donc décidé en début d'année de remettre l'ouvrage sur le métier.

Dans sa [nouvelle mouture](#), le Conseil fédéral propose de limiter l'obligation d'obtenir une autorisation. Il souhaite par contre maintenir la prise en compte systématique du bien-être de l'enfant et professionnaliser l'encadrement des enfants.

En plus des membres de la parenté, d'autres personnes proches des parents (amis proches, parrain, marraine) pourront s'occuper d'enfants à la journée, si telle est la demande des parents, sans être soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation officielle. Il en va de même pour l'accueil à plein temps. Ce cercle de personnes se verra donc dispensé de suivre des cours de perfectionnement et ne sera pas surveillé par les autorités.

Dans le cas des personnes qui ne figurent pas parmi les proches des parents, l'obligation d'obtenir une autorisation dépendra de la gratuité et de la durée des prestations.

Pour plus d'informations, se référer au [communiqué de presse](#) du Conseil fédéral.

Etude sur la conciliation :

Double charge familiale et professionnelle

Une étude réalisée par la [fondation Bertelsmann](#) montre que ce sont en premier lieu les femmes qui en Allemagne – on peut certainement faire le même constat en Suisse – doivent encore trop souvent choisir entre la maternité et leur carrière.

51 pour cent des femmes qui ont dû renoncer à leur carrière ou ont dû changer leurs projets avancent pour motif la double charge des responsabilités familiales et professionnelles. Ce n'est le cas que de 30 pour cent des hommes. Les personnes concernées disent que la cause principale (24 pour cent) en revient au manque de soutien sur le lieu de travail. 10 pour cent des hommes se plaignent du manque de soutien de la part de leur partenaire, contre 16 pour cent des femmes.

Près de deux tiers des personnes interrogées sont également d'avis que la conciliation entre profession et famille est difficile à réaliser en Allemagne. 90 pour cent d'entre elles demandent que la société apporte son soutien à la conciliation entre les deux sphères de responsabilités.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos sites:

www.familienservice.ch

www.arbeitgeberkrippen.ch